

LA PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉS

Restauration rapide



Acteur de référence de la protection sociale, nous vous proposons **UNE OFFRE COMPLÈTE SANTÉ ET PRÉVOYANCE.** Nous accompagnons la branche de la Restauration rapide dans tous les domaines de la protection sociale, qu'il s'agisse de retraite, de santé, de prévoyance ou d'action sociale.

SANTÉ COLLECTIVE

NOTRE SOLUTION À LA CARTE

Notre gamme santé spécifique à la Restauration rapide est composée **de 3 niveaux de garanties** pour couvrir au mieux les besoins de vos salariés.



BASE CCN

Minimum conventionnel obligatoire

OPTION 1

Renforcée sur tous les postes et spécialement sur les médecines douces

OPTION 2

Pour une meilleure couverture de la famille sur tous les postes de santé



Votre contrat couvre le salarié seul mais IL PEUT ÉTENDRE SES GARANTIES À SES AYANTS DROIT

LES SUR-COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE SOUSCRITES À TITRE :

Obligatoire

50 % Part employeur ²	50 % Part salarié
-------------------------------------	----------------------

Individuel

100 % Cotisation financée entièrement par le salarié

POUR
LES CADRES
ET LES NON
CADRES

EXEMPLES DE REMBOURSEMENT SANTÉ

Optique → Monture + verre simple **345 €**

Part Sécurité sociale	Base	Option 1	Option 2
0,09 €	220 €	305 €	340 €
Part mutuelle			

Dents du sourire → Couronne céramo-métallique (prothèse dentaire) **540 €**

Part Sécurité sociale	Base	Option 1	Option 2
84 €	240 €	300 €	396 €
Part mutuelle			

| PRÉVOYANCE COLLECTIVE

Des garanties de prévoyance en cas de décès, d'incapacité et d'invalidité **pour tous vos salariés en respectant le minimum des garanties de votre convention collective.**

NOUVEAU
prise en charge
de l'invalidité
avec reprise
de passif

▬ MIEUX COMPRENDRE VOS GARANTIES PRÉVOYANCE

| CAPITAL DÉCÈS TOUTES CAUSES / INVALIDITÉ PERMANENTE ET DÉFINITIVE

Un capital est versé au conjoint ou aux personnes désignées par le salarié afin de les aider à faire face aux conséquences de sa disparition. Le capital décès peut être versé à l'assuré par anticipation, s'il est reconnu invalide de façon permanente et définitive.

| RENTE ÉDUCATION, RENTE CONJOINT, ALLOCATION OBSÈQUES

→ Vous avez des enfants

Rente éducation : une rente d'éducation est prévue au bénéfice des enfants à charge en vue d'assurer la poursuite de leurs études dans les meilleures conditions.

→ Vous êtes célibataire sans enfant à charge

Allocation obsèques substitutive : en l'absence d'enfant à charge et de conjoint, une allocation obsèques est versée au bénéficiaire désigné.

→ Vous êtes en couple sans enfant

Rente conjoint substitutive : en l'absence d'enfant à charge, une rente est versée au conjoint.

| DOUBLE EFFET

En cas de décès simultané ou postérieur (maximum 2 ans) du conjoint, un capital est versé sous conditions aux enfants restant à charge.

| INCAPACITÉ DE TRAVAIL / INVALIDITÉ

L'incapacité temporaire d'exercer son travail (arrêt de travail) donne lieu à une prestation sous forme d'indemnités journalières permettant de compenser la perte de salaire.

La protection prend la forme d'une rente si l'invalidité de l'assuré est de 1^e, 2^e ou 3^e catégorie.

Maintien du
tarif jusqu'au
31/12/2023



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'ANI Prévoyance du 17 novembre 2017 vous oblige à cotiser pour vos cadres à hauteur de 1,50 % du salaire limité au plafond de la Sécurité sociale (T1). Notre garantie peut vous permettre de remplir cette obligation.

DEMANDEZ-NOUS CONSEIL

ACTION SOCIALE

Les services FAS-RR

Parce qu'à tout moment, chacun peut être confronté à une situation difficile, les partenaires sociaux de la branche de la Restauration rapide ont souhaité développer une action sociale d'aide et de conseil qui traduit la vocation du régime.

Vos salariés pourront ainsi bénéficier de :

→ **aide aux projets personnels** (permis de conduire, frais d'inscription aux études supérieures) ;

→ **aide aux familles** (garde d'enfants, centre aéré, cantine scolaire) ;

→ **aide exceptionnelle** en cas de situations difficiles.

LES SERVICES INCLUS EN SANTÉ ET EN PRÉVOYANCE

Pour vous permettre de vous concentrer sur votre activité, limiter vos démarches et simplifier la vie de vos salariés, nous vous proposons un bouquet de services pensé pour répondre à vos besoins.

POUR VOUS, EMPLOYEUR

| VOUS ACCOMPAGNER DANS LA RÉGLEMENTATION

- **Une information** mensuelle sur l'actualité sociale et réglementaire grâce à la Newsletter KLESIA.
- **Politique Handicap** : vous accompagner dans votre démarche à destination de vos salariés en situation de handicap.
- **Centrale d'achat en ligne HA+ PME** : optimiser vos achats pour faire des économies sur vos frais généraux, jusqu'à 58 %.
- **Baromètre QVT** : un outil de sondage personnalisable, pour mesurer les attentes de vos salariés en matière de Qualité de Vie au Travail.

POUR VOS SALARIÉS | PROTÉGER LEUR SANTÉ

Maestro, Chef d'orchestre Santé KLESIA, est un service digital personnalisé offrant à vos salariés un accompagnement bien-être et santé au quotidien. L'application Maestro rythme le quotidien grâce à différents programmes de coaching.

- **Mind, l'application de méditation** comprenant des séances guidées par des experts.
- **Programme nutrition Ma Diet M'a Dit** proposant un bilan nutritionnel digital.
- **Un service d'Assistance accompagnant le salarié dans son quotidien** : soutien psychologique, rapatriement et avance de frais de santé en déplacement ou voyage à l'étranger...
- **Téléconsultation** : un médecin généraliste accessible 24h/7j en moins de 30 minutes ou sur rdv.

Pour faire face à certaines situations sociales et/ou financières difficiles, nous accompagnons et aidons vos salariés pour répondre au mieux à leurs problématiques.

Nos équipes sociales pourront ainsi leur apporter une réponse individuelle et personnalisée.

Vous souhaitez vous assurer que vous répondez aux obligations conventionnelles ou tout simplement faire le point sur la couverture santé et prévoyance de votre entreprise ?

Contactez-nous sans engagement au :

09 72 72 11 46 (Appel non surtaxé)

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h